

Les Ressources Yorbeau Inc.

**États Financiers Intermédiaires Résumés
(Non Audités)
Période close le
31 mars 2011**

Les Ressources Yorbeau Inc.

États intermédiaires résumés de la situation financière (non audités)

	31 mars 2011 \$	31 décembre 2010 \$	1 janvier 2010 \$
Actifs			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 730 939	2 602 862	2 048 254
Taxes à recevoir et autres (note 5)	909 540	712 112	481 278
Frais payés d'avance	130 128	56 056	71 121
	2 770 607	3 371 030	2 600 653
Actifs à long terme			
Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (note 6)	15 140 494	14 897 555	13 978 414
	17 911 101	18 268 585	16 579 067
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Fournisseurs et autres crédateurs (note 7)	374 394	416 406	504 037
Avoir des actionnaires			
Capital social (note 8)	39 827 780	39 827 780	36 739 830
Surplus d'apport	1 769 425	1 708 177	1 519 294
Déficit	(24 060 498)	(23 683 778)	(22 184 094)
	17 536 707	17 852 179	16 075 030
	17 911 101	18 268 585	16 579 067

Engagements et éventualités (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Les Ressources Yorbeau Inc.

États intermédiaires résumés du résultat global (non audités)

	Trois mois terminés le 31 mars 2011 \$	Trois mois terminés le 31 mars 2010 \$
Charges		
Charges administratives	311 198	262 460
Paiements fondés sur des actions	41 575	15 940
Taxe sur le capital	5 867	21 000
Entretien de la propriété	5 241	1 664
	363 881	301 064
Intérêts créditeurs	2 395	1 123
Perte et perte du résultat étendu de la période	(361 486)	(299 941)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Les Ressources Yorbeau Inc.

États intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audités)

	Trois mois terminés le 31 mars 2011 \$	Trois mois terminés le 31 mars 2010 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte et perte du résultat étendu de la période	(361 486)	(299 941)
Ajustements pour:		
Charge de rémunération à base d'actions	61 248	15 940
Intérêts créditeurs	(2 395)	(1 123)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	(197 428)	(36 805)
Frais payés d'avance	(74 072)	(10 311)
Fournisseurs et autres créditeurs	(42 012)	254 365
Intérêts reçus	2 395	1 123
	(311 117)	208 372
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(613 750)	(76 752)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Additions aux propriétés et actifs de prospection et d'évaluation	(398 827)	(650 136)
Crédits d'impôts miniers et crédits relatifs aux ressources	155 888	-
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(242 939)	(650 136)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission de capital-actions	-	776 250
Frais d'émission d'actions	(15 234)	(80 232)
Trésorerie nette résultant des activités de financement	(15 234)	696 018
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(871 923)	(30 870)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 602 862	2 048 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 730 939	2 017 384
Informations supplémentaires relatives aux montants payés au cours de la période		
Activités de financement hors caisse		
Frais d'émission d'actions représentés par le coût des bons de souscription émis à titre de rémunération	-	22 511

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Les Ressources Yorbeau Inc.

États intermédiaires résumés des variations de capitaux propres (non audités)

	Trois mois terminés le 31 mars 2011 \$	Trois mois terminés le 31 mars 2010 \$
Capital social		
Solde au début de l'exercice	39 827 780	36 739 830
Émission de capital-actions	-	776 250
Solde à la fin de la période	39 827 780	37 516 080
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	1 708 177	1 519 294
Paiements fondés sur des actions	41 575	15 940
Paiements fondés sur des actions relativement aux fournisseurs de services	19 673	-
Coût des bons de souscription relativement aux frais d'émission d'actions	-	22 511
Solde à la fin de la période	1 769 425	1 557 745
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(23 683 778)	(22 184,094)
Perte et perte du résultat étendu de la période	(361 486)	(299,941)
Frais d'émission d'actions	(15 234)	(102 743)
Solde à la fin de la période	(24 060 498)	(22 586 778)
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de la période	17 536 707	16 487 047

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

1. Entité présentant l'information financière :

Les Ressources Yorbeau Inc. (la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 430 -110, boulevard Crémazie, Montréal, Québec.

La Société est principalement engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves qui sont économiquement exploitables. Les activités opérationnelles n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité d'exploiter économiquement ces propriétés dans le futur ou d'obtenir des produits de la vente de celles-ci. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

2. Base d'établissement :

(a) Déclaration de conformité

La Société prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») énoncés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a fait l'objet d'une révision visant à y intégrer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou (« IFRS »)), et exigeant des entreprises ayant une obligation d'information du public qu'elles appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Par conséquent, la Société a commencé à présenter ses informations selon ce référentiel dans les présents états financiers intermédiaires résumés. Dans les états financiers, le terme « PCGR canadiens » désigne les PCGR canadiens avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux IFRS s'appliquant à la préparation des états financiers intermédiaires tel que publiés par l'International Accounting Standards Board ("IASB"), y compris l'IAS 34 - Information financière intermédiaire et l'IFRS 1 – Première adoption des IFRS. Sous réserve de certains choix transitoires présentés à la note 12, la Société a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010 et pour toutes les périodes pour lesquelles elle présente des informations, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 15 présente l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société, y compris la nature et l'effet de tout changement important de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires résumés sont fondées sur les IFRS publiées et en cours au 14 juin 2011, date d'approbation des états financiers intermédiaires résumés par le conseil d'administration. Tout changement apporté ultérieurement aux IFRS entrant en vigueur pour les états financiers annuels de la Société de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2011 pourrait donner lieu à un retraitement des états financiers intermédiaires résumés, y compris la comptabilisation d'ajustements transitoires au moment de la transition aux IFRS.

Les états financiers intermédiaires résumés doivent être lus à la lumière des états financiers annuels audités de la Société, établis selon les PCGR canadiens pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les notes présentent des informations IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui n'ont pas été fournies dans les états financiers annuels 2010.

Ces états financiers intermédiaires résumés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs de la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

2. Base d'établissement (suite)

(b) Base d'évaluation

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis au coût historique.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers intermédiaires résumés sont fournies dans la note 3 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 3 et 6 — recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Note 3 — évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et aux droits miniers;
- Notes 3 et 9 — évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Note 3 et 10 — recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Note 3 — évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables:

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers intermédiaires résumés et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS, sauf indication contraire.

(a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Passifs financiers au coût amorti

La Société a classé ses fournisseurs et autres créanciers en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c.-à-d. les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

(c) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lors qu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif relié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

(f) Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location-exploitation sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans le bénéfice ou perte ou capitalisés dans les actifs de prospection et d'évaluation.

(g) Produits financiers et charges financières

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

(h) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des dépenses d'exploration au Canada jusqu'à 35% (2010 : 35%). Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- (h) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* (Québec). Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la gestion à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme *IAS 12 Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et de charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base d'impôt suite à la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur, en conséquence le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme *IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, qui est comptabilisé contre les actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation. Dans le budget de 2010 du Québec, des amendements à la *Loi concernant les droits sur les mines* (Québec) ont été proposés et sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Avant le 31 mars 2010	Après le 30 mars 2010	1 janvier 2011	1 janvier 2012
Taux de crédit d'impôt relatif aux droits miniers	12 %	14 %	15 %	16 %
Taux de crédit d'impôt relatif aux ressources	12 %	7 %	7,5 %	8 %

Le projet de loi 5 a fait l'objet d'une première lecture le 4 mai 2011. Jusqu'au jour où ce projet de loi sera adopté, la Société va enregistrer ce crédit à 12 %

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés contre les dépenses d'exploration et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et la Société se conformera aux conditions associées aux crédits. Ils seront comptabilisés dans le bénéfice (la perte) sur une base systématique sur la durée de vie utile des immobilisations correspondantes.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant des impôts différés actifs reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres. Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des impôts différés actifs en fonction de leur date de maturité.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

(k) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

(l) Adoption de nouvelles normes comptables

Améliorations annuelles des IFRS

Les améliorations aux IFRS 2010 est le résultat du projet d'améliorations annuelles de l'IASB. Ce projet a impliqué l'accumulation, au cours de 2010, des améliorations jugées non urgentes, mais nécessaires, et le traitement des amendements collectivement par l'IASB. Les dates de mise en vigueur, l'application anticipée et les dispositions transitoires sont traitées sur une norme par norme, la majorité des amendements étant en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2011 et l'adoption anticipée étant permise. La Société a adopté et reflète les modifications applicables dans les présents états financiers intermédiaires résumés.

(m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

(i) IFRS 9 – Instruments financiers

S'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

(i) *IFRS 9 – Instruments financiers (suite)*

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance; disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'ampleur de l'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

(ii) *IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

(ii) *IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur (suite)*

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2011		31 décembre 2010		1 janvier 2010	
Soldes de trésorerie	133 555	\$	2 602 862	\$	98 425	\$
Dépôts à vue	1 597 384		-		1 949 829	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 730 939	\$	2 602 862	\$	2 048 254	\$

5. Taxes à recevoir et autres

	31 mars 2011		31 décembre 2010		1 janvier 2010	
Taxes de vente	66 032	\$	33 531	\$	59 850	\$
Crédit d'impôt relatif aux ressources	702 478		575 000		191 182	
Crédit de droits miniers	131 017		102 607		229 994	
Autres	10 013		974		252	
Taxes à recevoir et autres	909 540	\$	712 112	\$	481 278	\$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

6. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation, qui concernent les propriétés Rouyn et Beschefer, se présentent comme suit:

	Propriété Rouyn		Propriété Beschefer		
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	
Solde, début de l'exercice	14 897 555	13 978 414	\$ -	-	\$
Additions	282 135	650 136	116 692	-	
Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources	(110 938)	-	(44 950)	-	
Solde, fin de la période	15 068 752	14 628 550	\$ 71 742	-	\$

(a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100% dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'un bail minier, d'une concession minière et d'un groupe de 90 claims miniers. Douze de ces claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta Inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

(b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation ("Explorers"), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis de Explorers une participation de 80% dans 149 claims miniers en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20% détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000\$ ou de l'émission à Explorers de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau, au gré de Explorers.

La propriété Beschefer consiste en 257 claims situés dans les cantons de Bapst et Beschefer. Yorbeau détient une participation de 100% dans 120 de ces claims et une participation de 80% dans les 137 autres claims. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation qui concernent cette propriété ont fait l'objet d'une dévaluation.

(c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle Limitée ("Agnico"), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été payés à la clôture et 500 000 \$ sont payables lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison de 2,5% quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'association de marché de métaux précieux de Londres, est plus que 425 \$US par once.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2011		31 décembre 2010		1 janvier 2010	
Comptes fournisseurs	263 858	\$	233 440	\$	230 617	\$
Charges à payer	110 536		182 966		273 420	
Fournisseurs et autres créditeurs	374 394	\$	416 406	\$	504 037	\$

8. Capital social

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Émission pendant la période:

	31 mars 2011		31 mars 2010	
Solde au début de l'exercice	39 827 780	\$	36 739 830	\$
Pour espèces: aucune action (2010 – 3 105 000) à la suite de placements privés	-		776 250	
Solde à la fin de la période	39 827 780	\$	37 516 080	\$

En janvier 2010, la Société a clôturé une troisième tranche d'un placement privé d'actions et a émis 3 105 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ par action pour un produit brut de 776 250 \$ ainsi que 155 250 bons de souscription à titre de rémunération pour les intermédiaires, au prix de 0,40 \$ par action, exerçables jusqu'au 25 juillet 2011. La Société a comptabilisé ces bons de souscription à titre de rémunération en utilisant le modèle d'évaluation Black et Scholes. À la date d'émission, la juste valeur de chaque bon de souscription était de 0,145 \$ totalisant 22 511 \$.

Au 31 mars 2011, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

- 681 050 bons de souscription à 0,40 \$ expirant du 17 juin au 25 juillet 2011
- 400 000 bons de souscription à 0,25 \$ expirant du 31 mars 2012 au 31 mars 2013
- 6 122 216 bons de souscription à 0,35 \$ expirant du 20 juin au 22 juin 2012 ou toute autre date antérieure pouvant être applicable aux termes de la clause d'accélération qui est prévue aux bons de souscription

Le coût des bons de souscription est présenté dans le surplus d'apport.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

9. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 mars 2011, 7 389 499 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions futures en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix d'exercice correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option. Les options d'achat d'actions sont acquises sur une période de 3 ans et expirent après une période de 5 ans.

Après la fin de la période, à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 10 juin 2011, deux résolutions pour modifier le régime d'options d'achat d'actions de la Société ont été adoptées. D'abord, le nombre d'actions qui peuvent être émises aux termes du régime a été augmenté de 6 610 501 actions. La deuxième résolution adoptée définit les conditions d'un changement de contrôle de la Société. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, toutes les options en cours pourront être levées immédiatement.

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation a fluctué comme suit:

	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au 31 décembre 2010	5,730,000	0.25
Attribuées durant la période	50,000	0.24
Solde au 31 mars 2011	5,780,000	0.25
Options pouvant être levées à la fin de la période	3,660,000	0.28

La juste valeur des options attribuées durant l'exercice a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La volatilité attendue est estimée en tenant compte de la volatilité historique moyenne de l'action. Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes:

	2011
Taux d'intérêt sans risque	2,74%
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité	99,42 %
Dividende prévu	0%

Au 31 mars 2011, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 250 000 options à 0,35 \$ l'action jusqu'au 14 juin 2011
- 2 750 000 options à 0,30 \$ l'action jusqu'au 29 octobre 2012
- 1 730 000 options à 0,16 \$ l'action jusqu'au 9 juin 2014
- 250 000 options à 0,28 \$ l'action jusqu'au 11 mars 2015
- 750 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 3 novembre 2015
- 50 000 options à 0,24 \$ l'action jusqu'au 24 février 2016

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 28,4% (29,9% en 2010) en raison des éléments suivants :

	31 mars 2011		31 mars 2010	
Perte avant impôts sur le bénéfice	(361 486)	\$	(299 941)	\$
Économie d'impôts "attendue"	(102 662)		(89 682)	
Augmentation des impôts résultant des éléments suivants :				
Paiements fondés sur les actions non-déductibles	11 807		4 158	
Impôts sur les bénéfices au taux futur	4 799		4 840	
Pertes de l'exercice non-comptabilisées	86 056		80 684	
Total de l'économie d'impôts sur le revenu	-	\$	-	\$

Au 31 mars 2011, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 21 609 000 \$, qui sont reportés prospectivement aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi des pertes fiscales suivantes pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, expirent comme suit :

2014	480 000	\$
2015	525 000	
2026	744 000	
2027	977 000	
2028	1 354 000	
2029	1 591 000	
2030	1 324 000	
2031	319 910	
Total	7 314 910	\$

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants:

	31 mars 2011		31 décembre 2010		1 janvier 2010	
Pertes d'exploitation	1 995 000	\$	1 891 000	\$	1 603 000	\$
Frais d'émission d'actions	159 000		173 000		175 000	
Équipement	144 000		144 000		148 000	
Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	1 686 000		1 686 000		1 654 000	
	3 984 000	\$	3 894 000	\$	3 580 000	\$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

11. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par baux pour la location de locaux, de remorques et d'un véhicule de surface.

Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 janvier 2010
Moins d'un an	51 443 \$	82 745 \$	82 745 \$
Plus d'un an et moins de 5 ans	57 538	91 879	129 944
Total	108 981 \$	174 624 \$	212 689 \$

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie. Les paiements de location pour le véhicule de surface et les remorques sont principalement basés sur le coût des unités, plus les frais de financement connexes. Les paiements de location pour les remorques sont basés sur le coût des remorques, plus les frais de financement connexes.

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont les espèces et quasi-espèces. Les espèces sont détenues chez des institutions financières de grande qualité et les quasi-espèces consistent en des dépôts bancaires.

(b) Risque lié aux taux d'intérêt

Les dépôts bancaires portent intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques (suite)

(c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

(d) Juste valeur

La juste valeur des espèces et des créateurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

13. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes d'espèces et quasi-espèces et les placements temporaires. La Société ne se sert pas d'emprunts à long terme car elle ne génère pas de revenus d'exploitation. Il n'y a pas de politique de versement de dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis la période précédente.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

14. Transaction avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants :

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Avantages du personnel à court terme	23 076 \$	23 076 \$	99 616 \$
Paiements fondés sur des actions	-	-	4 401
Total	23 076 \$	23 076 \$	104 017 \$

Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, un cabinet d'avocats dans lequel un administrateur de la Société est associé, a fourni des services juridiques et de consultation pour un montant de 73 240 \$ (2010: 55 595 \$), ainsi que des services relativement à du financement pour un montant de 9 740 \$ (2010: 24 500 \$) (frais d'émission d'actions), totalisant 82 980 \$ (2010: 80 095 \$). Au 31 mars 2011, les créiteurs comprennent 100 134 \$ (2010: 92 473 \$) payables à ce cabinet d'avocats.

Le poste «Charges administratives» à l'état du résultat global comprend un montant de 12 500 \$ (2010: 12 500 \$) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta Inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 6 (a)).

De plus, des services de consultation totalisant 53 475 \$ (2010: 40 120 \$) ont été facturés par une compagnie dont le président et chef de la direction de Yorbeau en est aussi le président et l'actionnaire de contrôle. Ce montant a été imputé aux dépenses administratives. Au 31 mars 2011, les charges à payer à cette compagnie sont nulles (2010: 15 803 \$).

De plus, les propriétés minières comprennent des frais de consultation d'un montant de 6 600 \$ (2010: 5 400 \$) facturés par un administrateur. Au 31 mars 2011, les créiteurs comprennent 3 000 \$ (2010: 1 925 \$) payables à cet administrateur.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les apparentés.

15. Explication de la transition aux IFRS

Les méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers de la période close le 31 mars 2011, des informations comparatives figurant aux présents états financiers au 31 mars 2010 et de la période close le 31 décembre 2010 et d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010 (soit la date de transition de la Société).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

15. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux PCGR canadiens. Les tableaux et les notes ci-dessous expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

Réconciliation des capitaux propres

Capital social

	Note	1er janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Capital social selon les PCGR canadiens		37 103 049 \$	37 879 299 \$	40 190 999 \$
Ajustements IFRS relativement aux actions accréditives	(b)	(363 219)	(363 219)	(363 219)
Capital social selon les IFRS		36 739 830 \$	37 516 080 \$	39 827 780 \$

Surplus d'apport

	Note	1er janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Surplus d'apport selon les PCGR canadiens		1 519 294 \$	1 541 805 \$	1 644 414 \$
Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions	(a)	-	15 940	63 763
Surplus d'apport selon les IFRS		1 519 294 \$	1 557 745 \$	1 708 177 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

15. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Réconciliation des capitaux propres (suite)

Déficit

	Note	1er janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Déficit selon les PCGR canadiens		(22 547 313)	\$ (22 934 057)	\$ (23 983 234)
Ajustements IFRS relativement aux actions accréditatives	(b)	363 219	363 219	363 219
Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions	(a)	-	(15 940)	(63 763)
Déficit selon les IFRS		(22 184 094)	\$ (22 586 778)	\$ (23 683 778)

Réconciliation du résultat étendu

	Note	Trois mois clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat étendu selon les PCGR canadiens		87 441	\$ (745 832)
Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions	(a)	(15 940)	(63 763)
Ajustements IFRS relativement aux impôts différés des actions accréditatives	(b)	(371 442)	(371 442)
Résultat étendu selon les IFRS		(299 941)	\$ (1 181 037)

Ajustements à l'état de flux de trésorerie pour 2010

Les intérêts reçus et les intérêts versés ont été présentés séparément dans le corps de l'état des flux de trésorerie, dans les activités d'exploitation. Il n'y a pas de différences importantes entre l'état des flux de trésorerie présentés selon les IFRS et l'état des flux de trésorerie présenté selon les PCGR canadiens.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

15. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Notes aux réconciliations

a) Paiements fondés sur des actions

La Société a appliqué la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux options d'achat d'actions dont les droits sont non acquis en date du 1^{er} janvier 2010.

Selon les normes IFRS, la Société comptabilise le coût des options d'achat d'actions du personnel au cours de la période d'acquisition en utilisant la méthode de l'amortissement « en escalier » plutôt que la méthode de l'amortissement linéaire, qui était antérieurement appliquée par la Société en vertu des PCGR canadiens. Cette différence a entraîné les ajustements IFRS inclus dans les réconciliations ci-dessus.

b) Actions accréditives

Selon les PCGR canadiens, les actions ordinaires émises dans le cadre de financements par actions accréditives ont été comptabilisées à leur prix d'émission et les impôts ont été comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les différences temporaires ont été comptabilisées à la date à laquelle la Société a renoncé aux déductions au profit des investisseurs avec une charge correspondante au déficit.

La politique comptable selon les normes IFRS, décrites à la note 3 des états financiers, diffère des PCGR canadiens à plusieurs niveaux:

- Selon les normes IFRS, au moment de l'émission d'actions, la Société attribue le produit entre le capital social et une obligation de remettre des déductions fiscales, qui est comptabilisé comme un passif au titre de l'obligation rattachée aux actions accréditives. Ensuite, ce passif est renversé avec pour contrepartie les autres revenus au fur et à mesure que les dépenses sont engagées. La Société estime que selon les normes IFRS un passif de 363 219 \$ aurait dû être enregistré puis renversé lié aux financements avant la date de transition, résultant en une diminution du capital social et une réduction du déficit pour le même montant.

- La renonciation liée au financement de 2009 a eu lieu au cours du premier trimestre de 2010 tandis que toutes les dépenses de prospection ont été engagées en 2009. En vertu des PCGR canadiens, des passifs d'impôt différé ont été enregistrés (mais compensés par des actifs d'impôt différé dans l'état de la situation financière) à la date de renonciation au cours du premier trimestre de 2010, avec pour contrepartie le déficit, ce qui conduit à la reconnaissance d'un recouvrement d'impôt différé dans la perte de la période à la suite d'un renversement de la provision pour moins-value. Selon les normes IFRS, les passifs d'impôt différé auraient dû être enregistrés en 2009 avec pour contrepartie des charges d'impôt différé ainsi que les actifs d'impôt différé du même montant avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt différé. Par conséquent, un ajustement IFRS a été enregistré afin de renverser l'écriture comptable enregistrée en vertu des PCGR canadiens au premier trimestre de 2010, soit une charge d'impôt différé de 371 442\$ a été enregistrée avec la contrepartie en déficit.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

Périodes closes les 31 mars 2011 et 2010

(non audités)

15. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Notes aux réconciliations (suite)

c) Classification des autres instruments financiers

Contrairement au PCGR canadiens, la trésorerie et équivalents de trésorerie ne répondent pas aux critères de classification de la juste valeur par le biais du résultat en vertu des IFRS.

Par conséquent, la trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés comme prêts et créances en vertu des IFRS. Ce changement de classification n'a pas d'impact monétaire sur les états financiers étant donné que la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur coût.

d) Reclassement au sein de l'état du résultat global

Les intérêts reçus et les frais financiers ont été reclassés dans le poste du produit financier net selon les normes IFRS alors qu'ils étaient présentés comme revenus et charges financières selon les PCGR canadiens.